



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 21 octobre 2014

**ELEMENTS RELATIFS A LA PRODUCTION MISE EN ŒUVRE PAR LES
ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DANS LE DOMAINE DES PLANTES
AROMATIQUES ET MEDICINALES**

Les organisations de producteurs bénéficient d'une aide de FranceAgriMer qui s'inscrit dans le cadre d'un programme stratégique. Elles fournissent à ce titre annuellement à FranceAgriMer un état des surfaces, apports, ventes et stocks pour l'ensemble des produits apportés par les adhérents et commercialisés par les organisations.

Le regroupement de ces informations permet d'obtenir des données globalisées relatives à chaque secteur de production.

L'enjeu est de pouvoir caractériser les productions du secteur organisé au regard de la production nationale.

Cette note concerne les plantes médicinales et aromatiques hors pavot et cueillette. La lavande, le lavandin, la sauge sclérée et le cassis ont également été soustraits de l'étude.

A titre indicatif, les données issues des déclarations des 10 organisations de producteurs (OP) prisent en compte, portent sur 72 plantes aromatiques et médicinales, ce qui représente un chiffre d'affaires correspondant à 3 560 K€.

ELEMENTS DE METHODOLOGIE

A partir de ces éléments nous avons pu constituer un échantillon de chaque secteur considéré qui doit permettre sous réserve de représentativité, d'analyser la production organisée au regard de la production nationale.

L'analyse proposée porte sur les valeurs de commercialisation tous types de transformations confondus (sec, frais, huile essentielle) et les surfaces cultivées.

Nous disposons de « jeux » consolidés de données sur les 3 dernières campagnes. L'approche retenue repose sur la moyenne de 2011 à 2013 tant en termes de surfaces que des ventes. Toutefois, si ponctuellement une année est manquante, la moyenne est calculée sur 2 ans. Si une seule année est présente, on retient cette dernière.

Dans un deuxième temps les surfaces ainsi obtenues sont rapprochées des données du RGA 2010. Cette comparaison porte prioritairement sur les espèces communes à savoir 20 plantes aromatiques et 52 plantes médicinales.

A/ Données relatives aux plantes aromatiques

Analyses portant sur les valeurs de commercialisation (dit « CA ») :

Sur la base des 20 plantes référencées dans les OP et recensées dans le tableau ci-dessous, le CA est de 2 629 K€.

Groupe assimilé plantes aromatiques	Superficie retenue (ha) dans les OP	Valeur de commercialisation (€)
THYM VULGAIRE	154,44	978 127,95
BASILIC	75,16	486 100,32
FENOUIL AMER	75,16	288 855,75
CORIANDRE	112,66	210 989,42
SARRIETTES	52,22	153 623,23
ROMARIN	29,52	135 937,46
ORIGAN BLEU OU VULGAIRE	8,89	104 007,73
PERSIL	19,55	95 483,07
ANETH	21,27	36 649,16
ORIGAN NON DEFINI	18,74	34 345,03
MENTHE DOUCE OU CREPUE	4,65	31 916,18
LIVECHE	3,78	31 059,70
ORIGAN VERT	6,78	26 228,20
ESTRAGON	10,69	7 276,70
THYM CITRON	0,89	4 528,41
MARJOLAINE	0,17	2 386,85
MENTHE DOUCE NANAH	2,05	1 033,56
SERPOLET	0,08	152,67
ANIS VERT	4,50	NC
LAURIER SAUCE	0,03	NC
TOTAL	601,22	2 628 701,39

Sur ces 20 plantes, les 7 produits (thym, basilic, fenouil, coriandre, sarriette, romarin, origan) dont le CA est supérieur à 100 K€ représentent 90 % du chiffre d'affaires global des organisations de producteurs. Le thym et le basilic représentent à eux seuls plus de 50 % du CA.

Analyse portant sur les surfaces cultivées :

L'ensemble des 20 cultures identifiées porte sur 600 ha. L'examen des surfaces dédiées montre la prépondérance de 4 cultures (thym, coriandre, fenouil amer et basilic) qui représentent 70 % des surfaces OP. Parallèlement, 10 cultures ne représentent que 10 % des surfaces cultivées.

Groupe assimilé plantes aromatiques	Superficie retenue (ha) dans les OP	Classement selon CA
THYM VULGAIRE	154,44	1
CORIANDRE	112,66	4
FENOUIL AMER	75,16	3
BASILIC	75,16	2
SARRIETTES	52,22	5
ROMARIN	29,52	6
ANETH	21,27	9
PERSIL	19,55	8
ORIGAN NON DEFINI	18,74	10
ESTRAGON	10,69	14
ORIGAN BLEU OU VULGAIRE	8,89	7
ORIGAN VERT	6,78	13
MENTHE DOUCE OU CREPUE	4,65	11
ANIS VERT	4,50	
LIVECHE	3,78	12
MENTHE DOUCE NANAH	2,05	17
THYM CITRON	0,89	15
MARJOLAINE	0,17	16
SERPOLET	0,08	18
LAURIER SAUCE	0,03	
TOTAL	601,22	

Si les 4 espèces les plus cultivées sont aussi celles dont la valeur de commercialisation est la plus forte, nous pouvons toutefois noter quelques inversions de classement (par exemple le basilic). Ainsi on observe qu'un produit peut avoir une forte valeur ajoutée au regard de sa superficie. Si on compare par exemple le basilic et la coriandre, on constate que pour la première plante, le CA est estimé à 486 K€ pour une surface de 75 ha alors que le CA de la coriandre est de 211 K€ pour une superficie de 113 ha.

Il en est de même pour certaines espèces peu cultivées et à forte valorisation (exemple : livèche).

Analyses entres les données issues des OP et le RGA 2010 :

Groupe assimilé plantes aromatiques	Superficie retenue (ha) dans les OP	Superficie RGA 2010 (ha)	Présence en OP / RGA
THYM VULGAIRE	154,44	414	+
CORIANDRE	112,66	205	+
FENOUIL AMER	75,16	117	+
BASILIC	75,16	160	+
SARRIETTES	52,22	205	+
ROMARIN	29,52	108	+
ANETH	21,27	206	=
PERSIL	19,55	813	-
ORIGAN NON DEFINI	18,74	93	=
ESTRAGON	10,69	203	-
ORIGAN BLEU OU VULGAIRE	8,89		Hors RGA
ORIGAN VERT	6,78		Hors RGA
MENTHE DOUCE OU CREPUE	4,65		Hors RGA
ANIS VERT	4,50	3	+
LIVECHE	3,78	57	-
MENTHE DOUCE NANAH	2,05		Hors RGA
THYM CITRON	0,89		Hors RGA
MARJOLAINE	0,17	8	-
SERPOLET	0,08	3	-
LAURIER SAUCE	0,03	12	-
Total	601,22		
Total plantes communes avec RGA	578	2 607	22 %
Total RGA plantes hors OP(*)		323	

(*) Par surface croissante : réglisse, carvi, génépi, safran, cerfeuil, gentiane, ciboulette.

Sur un total de 20 plantes, 15 sont renseignées par les OP et au RGA. A contrario 5 ne sont pas représentées au RGA (surface en OP de 23 ha) et 7 sont identifiées au travers du RGA mais non cultivées par les adhérents des OP (323 ha au RGA).

Si on considère les 15 plantes communes aux OP et au RGA, les surfaces cumulées en OP représentent 22 % des surfaces du RGA (base de comparaison).

En effet, compte tenu de la méthode d'obtention des données différentes pour les OP et le RGA (années différentes notamment), il est difficile de comparer finement les valeurs de chaque espèce. Nous pouvons toutefois les classer en 3 catégories :

- ⇒ 7 très bien implantées dans les OP représentées par un (+) : 451 ha en OP pour 1 200 ha RGA
- ⇒ 2 qui s'approchent de la valeur moyenne, représentées par un (=) : 92 ha en OP pour 504 ha RGA
- ⇒ 6 peu produites en OP, représentées par un (-) : 34 ha en OP pour 1 096 ha RGA

Les productions des OP font ainsi preuve de certaines spécialisations.

Il n'étonnera ainsi personne que le groupe des espèces constitutives des herbes de Provence soit significativement produit par les OP.

S'agissant des plantes peu représentées en OP, le différentiel le plus important est par le persil dont la valeur au RGA est de 800 ha et de seulement 19 ha en OP.

Part des OP dans la valorisation des plantes aromatiques au plan national :

Les produits communs aux données des OP et du RGA 2010, couvrent une superficie de 578 ha correspondant à un CA de 2 461 K€.

Si on considère les données hors RGA, 5 cultures (origan bleu, menthe douce, origan vert, thym citron et menthe douce nanah) présentent un chiffre d'affaires de 168 K€ pour une surface retenue de 23,26 Ha.

Si l'on prend pour hypothèse que la valorisation globale des plantes en OP et hors OP est similaire, il est alors possible d'extrapoler la valeur de commercialisation nationale à partir des données d'OP.

Pour les 15 plantes communes nous pouvons ainsi estimer la valeur de commercialisation à environ 11 M€.

Cette méthode ne permet pas d'approcher la valorisation pour les autres plantes. Tout au plus pourrait-on supposer, que si la valorisation est globalement proportionnelle aux surfaces cultivées toutes plantes confondues, le « CA » relatif aux plantes aromatiques devrait se situer aux alentours de 13 M€.

B/ Données relatives aux plantes médicinales

L'étude porte sur 52 plantes déclarées par les OP sur les 3 dernières campagnes (2011-2013).

Analyses portant sur les valeurs de commercialisation (dit « CA ») :

Le chiffre d'affaires retenu est de 931 K€ pour les 38 plantes renseignées dont les prix de vente sont connues sur la période 2011–2013.

Groupe assimilé plantes aromatiques	Superficie retenue (ha) dans les OP	Valeur de commercialisation (€)
MELISSE	31,67	219 736,63
CAMOMILLE ROMAINE CULTIVEE	13,15	110 603,56
MELILOT	14,23	74 647,48
SAUGE OFFICINALE	14,47	47 550,85
MENTHE POIVREE	15,45	44 180,25
CARDON	6,81	43 167,65
FENOUIL DOUX	4,83	32 284,78
PSYLLIUM DE PROVENCE (NOIR)	21,60	31 511,50
BARDANE	2,99	29 330,20
SOUCI DES JARDINS / CALENDULA	2,30	27 596,12
CATAIRE	2,30	27 003,18
VERVEINE ODORANTE	2,34	20 670,03
MAUVE	2,94	19 843,53
MILLEPERTUIS PERFORE	0,63	17 059,40
VALERIANE	10,50	17 011,67
ARTICHAUT	1,97	16 571,87
ESCHCHOLTZIA	5,42	16 223,99
HAMAMELIS	3,33	16 089,10
HYSOPE	9,12	13 900,90
PISSENLIT	2,58	13 649,50
BLEUET	1,50	12 563,81
PASSIFLORE AMERICAINE	1,07	11 322,67
ECHINACEA POURPRE	2,43	10 054,30
GINKGO BILOBA	2,00	8 935,48
RADIS NOIR	0,80	8 789,93
ANGELIQUE	6,03	8 641,77
ORTIE PIQUANTE	8,80	8 033,12
CAPUCINE	1,25	5 399,23

CAMOMILLE MATRICAIRE, BLEUE	1,51	4 603,65
RHUBARBE OFFICINALE	0,52	3 852,14
CAMELINE	0,78	2 690,37
REINE DES PRES	4,50	2 663,15
VIGNE ROUGE	1,95	1 049,46
BOURRACHE OFFICINALE	0,42	1 009,69
GUIMAUVE	0,29	988,00
MARRUBE BLANC	0,40	611,98
ACHILLEE MILLEFEUILLE	1,60	471,00
ALFA	1,00	213,50
CHARDON MARIE	3,80	NC
ERYSIMUM, HERBE AU CHANTRE	2,43	NC
MYRTILLE(NOIRE)	4,67	NC
CYPRES	3,80	NC
ARNICA CHAMISSONIS	0,50	NC
ECHINACEA	0,43	NC
AURONE MALE CITRONELLE	0,30	NC
PILOSELLE	0,20	NC
SAUGE A PETITES FEUILLES	0,20	NC
AGRIPAUME CARDIAQUE	0,10	NC
TILLEUL ARGENTE	0,10	NC
MURIER	0,07	NC
PENSEE SAUVAGE	0,05	NC
FUMETERRE	0,03	NC
TOTAL	223,77	930 525,44

Les 23 plantes qui affichent un chiffre d'affaires de plus de 10 K€ représente 94 % du CA des OP. De même 50 % de la valeur provient de 5 plantes (mélisse, camomille, mélilot, sauge officinale, menthe poivrée).

Ces éléments montrent que malgré la diversité apparente des productions, la valorisation repose sur un nombre beaucoup plus restreint d'espèces.

Analyse portant sur les surfaces cultivées :

Groupe assimilé plantes aromatiques	Superficie retenue (ha) dans les OP	Classement selon CA (>10 K€)
MELISSE	31,67	1
PSYLLIUM DE PROVENCE (NOIR)	21,60	8
MENTHE POIVREE	15,45	5
SAUGE OFFICINALE	14,47	4
MELILOT	14,23	3
CAMOMILLE ROMAINE CULTIVEE	13,15	2
VALERIANE	10,50	15
HYSOPE	9,12	18
CARDON	6,80	6
ESCHOLTZIA	5,42	16
FENOUIL DOUX	4,83	7
HAMAMELIS	3,33	17
BARDANE	2,99	9
MAUVE	2,94	13
PISSENLIT	2,58	18
ECHINACEA POURPRE	2,43	21
SOUCI DES JARDINS / CALENDULA	2,30	10
CATAIRE	2,30	11
ARTICHAUT	1,97	15
VERVEINE ODORANTE	2,34	12
ORTIE PIQUANTE	8,80	
ANGELIQUE	6,03	
MYRTILLE(NOIRE)	4,67	
REINE DES PRES	4,50	
CHARDON MARIE	3,80	
CYPRES	3,80	
ERYSIMUM, HERBE AU CHANTRE	2,43	
GINKGO BILOBA	2,00	
VIGNE ROUGE	1,95	
ACHILLEE MILLEFEUILLE	1,60	
OLIVIER	1,60	

CAMOMILLE MATRICAIRE, BLEUE	1,51	
BLEUET	1,50	19
CAPUCINE	1,25	
PASSIFLORE AMERICAINE	1,07	20
ALFA	1,00	
RADIS NOIR	0,80	
CAMELINE	0,78	
MILLEPERTUIS PERFORE	0,63	14
RHUBARBE OFFICINALE	0,52	
ARNICA CHAMISSONIS	0,50	
ECHINACEA	0,43	
BOURRACHE OFFICINALE	0,42	
MARRUBE BLANC	0,40	
AURONE MALE, CITRONELLE	0,30	
GUIMAUVE	0,29	
PILOSELLE	0,20	
SAUGE A PETITES FEUILLES	0,20	
AGRIPAUME CARDIAQUE	0,10	
TILLEUL ARGENTE	0,10	
MURIER	0,07	
PENSEE SAUVAGE	0,05	
FUMETERRE	0,03	
TOTAL	223,77	

L'ensemble des 52 cultures identifiées dans les OP porte sur 224 ha. L'examen des surfaces dédiées montre la prépondérance de 2 cultures dont les surfaces sont supérieures à 20 ha (mélisse et psyllium).

Le groupe des 7 espèces les plus cultivées représente 54 % des surfaces. Par ailleurs, 25 plantes représentent 90 % des surfaces et inversement le groupe des 28 les moins cultivées ne représente que 10 %.

Nous ne notons pas de différence notable de valorisation entre ces groupes. L'analyse des différences de classement par espèce par ordre de surface ou de CA montre par contre que la valorisation individuelle des plantes peut être sensiblement différente.

Analyses entres les données issues des OP et le RGA 2010 :

Groupe assimilé plantes aromatiques	Superficie retenue (ha) dans les OP)	Superficie RGA 2010 (ha)	Présence OP/RGA
MELISSE	31,67	98	+
PSYLLIUM DE PROVENCE (NOIR)	21,60	146	=
MENTHE POIVREE	15,45	9	+
SAUGE OFFICINALE	14,47	77	+
MELILOT	14,23	9	+
CAMOMILLE ROMAINE CULTIVEE	13,15	154	=
VALERIANE	10,50	7	+
HYSOPE	9,12	66	=
ORTIE PIQUANTE	8,80		Hors RGA
CARDON	6,80		Hors RGA
ANGELIQUE	6,03	79	=
ESCHOLTZIA	5,42		Hors RGA
FENOUIL DOUX	4,83	34	=
MYRTILLE(NOIRE)	4,67		Hors RGA
REINE DES PRES	4,50	7	+
CHARDON MARIE	3,80	130	-
CYPRES	3,80		Hors RGA
HAMAMELIS	3,33	33	=
BARDANE	2,99	11	+
MAUVE	2,94	19	=
PISSENLIT	2,58	40	-
ERYSIMUM, HERBE AU CHANTRE	2,43		Hors RGA
ECHINACEA POURPRE	2,43	25	=
SOUCI DES JARDINS / CALENDULA	2,30	11	+
CATAIRE	2,30	5	+
GINKGO BILOBA	2,00	260	-
ARTICHAUT	1,97	175	-
VIGNE ROUGE	1,95		Hors RGA
VERVEINE ODORANTE	2,34	19	=
ACHILLEE MILLEFEUILLE	1,60	6	+
OLIVIER	1,60		Hors RGA

CAMOMILLE MATRICAIRE, BLEUE	1,51	48	-
BLEUET	1,50	15	=
CAPUCINE	1,25	2	+
PASSIFLORE AMERICAINE	1,07	47	-
ALFA	1,00		Hors RGA
RADIS NOIR	0,80		Hors RGA
CAMELINE	0,78		Hors RGA
MILLEPERTUIS PERFORE	0,63	17	-
RHUBARBE OFFICINALE	0,52		Hors RGA
ARNICA CHAMISSONIS	0,50	15	-
ECHINACEA	0,43		Hors RGA
BOURRACHE OFFICINALE	0,42	30	-
MARRUBE BLANC	0,40	5	=
AURONE MALE, CITRONELLE	0,30	1	+
GUIMAUVE	0,29	3	=
PILOSELLE	0,20	7	-
SAUGE A PETITES FEUILLES	0,20		Hors RGA
AGRIPAUME CARDIAQUE	0,10		Hors RGA
TILLEUL ARGENTE	0,10		Hors RGA
MURIER	0,07		Hors RGA
PENSEE SAUVAGE	0,05	2	-
FUMETERRE	0,03	6	-
Total	223,77		
Total plantes communes avec RGA	184,30	1618,00	11 %
Total RGA plantes hors OP*		176.22	

Sur un total de 52 plantes, 36 sont renseignées par les OP (184 Ha) et au RGA (1 618 Ha). A contrario 17 ne sont pas représentées au RGA (surface en OP de 36 ha) et 22 sont identifiées au travers du RGA mais non cultivées par les adhérents des OP (176 ha au RGA).

Si on considère les 36 plantes communes aux OP et RGA, les surfaces cumulées en OP représentent 11 % des surfaces du RGA.

Compte tenu de la méthode d'obtention des données différentes pour les OP et le RGA (années différentes notamment), il est difficile de comparer finement les valeurs de chaque espèce. Nous pouvons toutefois classer les espèces en 3 catégories :

- ⇒ 12 plantes très bien implantées dans les OP (+) : 101 ha en OP pour 243 ha RGA
- ⇒ 12 plantes qui s'approche de la valeur moyenne (=) : 68 ha en OP pour 598 ha RGA
- ⇒ 12 plantes peu produites en OP (-) : 15 ha en OP pour 796 ha RGA

Les productions des OP font là aussi preuve de certaines spécialisations en se concentrant principalement sur certaines plantes (menthe, mélilot, mélisse, valériane...).

S'agissant des plantes peu représentées en OP, le différentiel est lié soit à des plantes médicinales effectivement peu cultivées en OP (passiflore, chardon marie, arnica chamissonis, ...), soit à des plantes particulières en partenariat avec l'industrie pharmaceutique (ginkgo), soit encore à des plantes référencées au RGA mais ayant d'autres fin possibles (artichaut).

Part des OP dans la valorisation des plantes médicinales au plan national :

Les produits communs aux données des OP et du RGA 2010, couvrent une superficie de 184 ha correspondant à un CA de 850 K€.

Si on considère les données hors RGA, 17 cultures présentent un chiffre d'affaires de 86 K€ pour une surface retenue de 39 ha. Ce groupe comprend des plantes spécifiquement médicinales (eschscholzia, ortie...) mais aussi des plantes pouvant avoir d'autres fins (myrtille, radis noir, cardon, rhubarbe...)

Si l'on prend pour hypothèse que la valorisation globale des plantes en OP et hors OP est similaire, il est là aussi possible d'extrapoler la valeur de commercialisation nationale à partir des données d'OP.

Pour les 36 plantes communes nous pouvons ainsi estimer la valeur de commercialisation à environ 8 M€.

Cette méthode ne permet pas d'approcher la valorisation pour les autres plantes. Tout au plus pourrait-on supposer, que si la valorisation est globalement proportionnelle aux surfaces cultivées toutes plantes confondues, le « CA » relatif aux plantes médicinales devrait se situer aux alentours de 10 M€.

CONCLUSION

A ce jour nous n'avons utilisé qu'une partie des données disponibles en OP à savoir surface et ventes. Si l'on souhaite mieux caractériser la production pour certaines plantes, il faudra également utiliser les autres données et notamment les quantités produites, les formes de transformations (sec, frais, huiles essentielles, parties de plantes...) et les valeurs des apports. Cela permettra au travers de « focus » par plante de disposer d'une approche affinée.

Un travail similaire reste à mettre en œuvre pour les huiles essentielles et le cassis dès lors que les dernières informations seront disponibles.

De même il serait intéressant de proposer une approche équivalente sur la cueillette, ce qui supposerait de disposer des données autres que celles des OP.

Cette étude amène également un certain nombre de questions concernant la spécialisation des OP sur certains groupes de plantes. Pour mieux y répondre il faudra là aussi intégrer d'autres éléments comme leurs situations géographiques, leurs opportunités de marchés, leurs capacités de transformations en sec, huile essentielles extraits...

La collecte des données se poursuit sur 2014 ce qui permettra d'incrémenter la base de référence, mettre à jour régulièrement ces analyses et de les compléter par des comparaisons années par année.